

Communiqué de la Mairie d'Asnières-sur-Seine

Le point sur la faillite de Mayetic et ses prolongements.

Depuis quelques semaines, les deux co-fondateurs de Mayetic, Messieurs Miguel Membrado et Bruno de Beauregard ont lancé une campagne très virulente contre le Député-Maire d'Asnières, Manuel Aeschlimann. Ils accusent celui-ci de tous les maux, dont celui d'être la cause de la liquidation judiciaire de leur société dénommée Mayetic.

La réalité est toute autre. Elle est facilement vérifiable. Dans un souci d'information objective, nous vous livrons ici des éléments vérifiés.

1. Sur la liquidation judiciaire de la société Mayetic

La réalité est simple : CDC Kinéon (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations) est entrée au capital de Mayetic le 19 septembre 2002 à hauteur de 35% (soit 2,2 M d'euros). Les deux dirigeants fondateurs ont conservé plus de 50% du capital, assurant ainsi leur degré d'implication et permettant à CDC Kineon de disposer de la minorité de blocage.

En 2003 et 2004, CDC Kineon a effectué cinq versements en compte courant d'associés pour un montant total de 1,1 M d'euros. Dans le cadre d'une restructuration interne, la Caisse des Dépôts et Consignations a racheté la participation de CDC Kineon le 30 décembre 2004, ainsi que la créance due par Mayetic au titre des avances en compte courant. En mars 2005, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a accepté d'assurer un financement complémentaire de 1 M d'euros par la souscription d'obligations convertibles.

Le 5 septembre 2005, Mayetic a officiellement demandé à la CDC un nouveau financement de 2,2 M d'euros. La CDC a répondu par la négative le 8 septembre 2005. Ce refus a été clairement motivé par la non-réalisation des prévisions budgétaires pour 2005, ainsi que par l'absence de perspective de nouvel investisseur, contrairement aux annonces faites par Mayetic.

C'est donc dès le 8 septembre 2005 que la Caisse des Dépôts et Consignations a signifié à la société Mayetic sa volonté de se désengager du capital social de cette dernière. Cela n'a donc rien à voir avec l'article du Monde daté du 22 octobre (un mois et demi plus tard). L'investisseur perdait beaucoup d'argent. Mayetic sombrait : là est la réalité. Les faits sont indiscutables. Ni le Monde, ni le Maire d'Asnières n'en sont la cause.

Au demeurant, aucun observateur sérieux de la vie économique et financière ne pourrait croire une seconde qu'un organisme aussi solide et réputé que la Caisse des Dépôts et Consignations se désengage d'un capital social sur la base de bruits et rumeurs.

2. Sur la cause réelle de cette campagne d'attaques orchestrée par Messieurs Membrado et de Beauregard

Messieurs Membrado et de Beauregard évoquent à plusieurs reprises sur leur blog la Fondation Elahi, à propos de laquelle Manuel Aeschlimann a appelé l'attention des pouvoirs publics. La dite Fondation Elahi a été mise sous surveillance par la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES) le 27 octobre 2005.

Dans l'ouvrage intitulé « La Voie de la perfection », qui présente l'œuvre d'Ostad Elahi, on peut lire notamment : « Maître Elahi trace avec sûreté la voie la plus directe, celle qui conduit à la perfection. Les élèves s'aperçoivent très vite que pas un recoin de leurs pensées ou de leur âme ne lui est inaccessible. Son regard est comme celui de Dieu : rien ne lui échappe » (cf. les extraits en pièces jointes).

Les fidèles de Maître Elahi prétendent qu'il est mort et ressuscité à l'âge de 11 ans.

Il se trouve que Bruno de Beauregard est Vice-Président de l'Association des amis d'ostad elahi. Il était également Vice-Président d'une association ayant construit le mausolée Hazrat e Shek, en souvenir de la sœur d'Ostad Elahi dont les fidèles prétendent qu'elle faisait des miracles.

Miguel Membrado, l'autre co-fondateur de Mayetic, était trésorier-adjoint de l'association Logos, basée au domicile de monsieur Elahi. Brice Benmoussa, également actionnaire de Mayetic, est par ailleurs comptable de la Fondation Elahi.

Le nom commercial de la société Mayetic est : « Surgeonesis ». Surgeonesis est une société fondée par Ebrahim Elahi (petit-fils d'Ostad Elahi) aux Etats-Unis, dont le directeur financier est Joseph Salim, également dirigeant de la Nour Foundation (fondation Elahi aux Etats-Unis).

En outre, monsieur Bruno de Beauregard est Président de l'Association des riverains du quartier Métro, basée à quelques mètres du domicile de monsieur Elahi à Asnières.

Son secrétaire général, Bertrand Morin, était également salarié de Mayetic. Son trésorier, Alessandro Reitelli, était membre du comité de surveillance de Mayetic. Parmi ses membres figurent Monsieur Pievic, le Directeur de la Fondation Elahi. Un autre riverain -François Ameli- est également le juriste de la Fondation Elahi. La femme de ce juriste -Samila Ameli- était d'ailleurs elle-même salariée de Mayetic ; elle avait co-fondé une société avec monsieur de Beauregard il y a quelques années (la société Ergosum).

Une autre membre de l'association des riverains -Isabelle Lupi- est actionnaire dans une SCI, associée à Bruno de Beauregard. Le siège de cette SCI est au 50 avenue avenue Poincaré, dans l'immeuble de la Fondation Elahi. Isabelle Lupi était également salariée de Mayetic.

S'agissant de la note de la Direction Centrale des Renseignements Généraux, il est évident qu'elle émane de ses propres services, à la suite de leurs propres investigations.

Sans qu'il soit besoin de développer davantage, il est clair que face à l'importante implantation de proches de Maître Elahi dans sa commune, Manuel Aeschlimann a décidé de saisir les pouvoirs publics compétents. C'est en sa qualité de garant de l'ordre public qu'il est intervenu. Ni plus ni moins.

Des bloggeurs, de bonne foi, ont pu relayer les propos de messieurs de Beauregard et Membrado, sans savoir vraiment à qui ils avaient à faire. Par contre, d'autres l'ont fait, de manière organisée et délibérée.

Après ces quelques éléments simples et vérifiables, espérons que les internautes comprendront mieux les véritables raisons de ce déferlement orchestré par messieurs de Beauregard et Membrado et qu'ils feront preuve de plus de méfiance à l'avenir. Quant aux deux co-fondateurs de Mayetic, ils répondront bien sur en justice de leurs propos gravement diffamatoires. Le Député-Maire d'Asnières a déposé plainte contre l'un et l'autre. Nous vous tiendrons bien entendu informé.

Charles Caillet
Maire-adjoint délégué à la communication.

Pièces jointes :

1. *extraits de La voie de la perfection*
2. *photographie de Maître Elahi*
3. *photographie du mausolée Hazrat e Shek*

Les informations contenues dans le présent communiqué sont vérifiables auprès des préfectures des Hauts-de-Seine et de Paris, du Registre du Commerce et des Sociétés, de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Tribunal de Commerce ayant prononcé la liquidation de Mayetic.